

Délibération n° 2023/CAIEC/014

Comité du 13/04/2023

**PROJETS EDUCATIFS - SUBVENTIONS AUX
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Chers Collègues,

En appui aux programmes scolaires, des enseignants développent des projets pédagogiques spécifiques qui favorisent notamment l'ouverture culturelle de leurs élèves, l'apprentissage des règles de vie en commun, la pratique sportive.

Après analyse de ce dossier, je vous propose de subventionner le projet suivant :

Etablissement	Intitulé du projet	Montant sollicité	Subvention accordée
Ecole élémentaire Chevreul-Gay	Jardins partagés - poursuite	600 €	600 €

Le Comité, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition précitée.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois précités et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

La Maire-Présidente certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article 2 modifié de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et qu'elle a été régulièrement notifiée, affichée ou publiée le 17 avril 2023.



Pour expédition certifiée conforme
La Maire-Présidente,


Pour la Maire
l'adjointe déléguée

Muriel TOSCANI